

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Ministériel](#)

Arrêté ministériel n. 2021-706 du 08/11/2021 fixant les montants maximums mensuels des allocations familiales allouées aux agents de l'État et de la Commune

(Journal de Monaco du 12 novembre 2021).

(Abrogé à compter du 1er avril 2022 par l'arrêté ministériel n° 2022-239 du 6 mai 2022).